

Focus sur le métier Directrice/teur

Par Françoise DELAUNAY,

Dans le cadre du déploiement du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC) porté par l'Association Cap Autonomie Santé, le Directeur assure la mise en œuvre de la politique générale de l'association et des orientations du Comité de Gestion, élu par les 5 collèges de l'Assemblée Générale.

Pour cela, il :

- ◇ Anime la vie statutaire de l'association et participe à l'élaboration de la politique associative,
- ◇ Conduit la définition et la mise en œuvre du projet de service et de la démarche qualité,
- ◇ Assure la gestion et l'animation des ressources humaines,
- ◇ Assure la gestion budgétaire, financière et comptable de l'association,
- ◇ Anime et coordonne l'action des services avec les institutions et intervenants extérieurs.

Il pilote et contribue à la mise en œuvre des missions du DAC en lien étroits avec les chefs de projet en Coordination Territoriale, en Education Thérapeutique (ETP) et Centre de Coordination en Cancérologie (3C), la responsable du pôle des parcours individuels et la responsable administrative et ressources humaines, avec le soutien des assistantes de direction et du pôle des coordinations territoriales.

Notre DAC, Cap Autonomie Santé, sur le territoire de santé de Lorient-Quimperlé, est né de la fusion de 3 réseaux de santé, et a intégré le CLIC de Lorient, la plateforme d'éducation thérapeutique et le 3C. Les salariés sont issus de ces différentes structures, d'autres sont venus renforcer l'équipe progressivement, au fil du déploiement des missions et de la montée en charge progressive. Nous avons dû tout construire, de nos fiches de poste à nos outils, nos circuits, et nous contribuons aujourd'hui à nourrir la mise en œuvre de dispositifs similaires là où ils se développent en France, puisque chaque territoire doit maintenant être doté d'un DAC. Une fois de plus, la Bretagne a été précurseur pour ces dispositifs innovants.

L'engagement d'un directeur de DAC est de faire vivre ce nouveau dispositif, à l'interstice de nombreux autres, parfois aussi nouveaux que les DAC, en lien avec des partenaires nombreux et de dispositifs ou services variés: des professionnels de santé libéraux ou salariés, des représentants des établissements sanitaires et médico-sociaux, de services d'aides à la personne, de services sociaux ou de mandataires judiciaires, des représentants d'utilisateurs ou d'associations... Il est aussi d'assurer les liens avec nos financeurs, Agence Régionale de Santé et Conseil départemental du Morbihan, qui nous accompagnent dans la mise en œuvre, dans la définition de nos missions, des complémentarités avec les partenaires.

Depuis 4 ans que j'occupe ce poste, je mesure l'ambition de ce type de nouveau dispositif il convient de trouver la juste place auprès des acteurs du territoire et des personnes vulnérables, tout en respectant le principe de subsidiarité, pour des situations complexes mais aussi pour les projets de territoire en termes de parcours de santé, de la prévention et promotion de la santé jusqu'aux parcours spécifiques ou complexes.

C'est assez enthousiasmant car innovant, même si compliqué parfois. Il n'est jamais simple d'agir sur la complexité dans un système de santé en pleine évolution, cela nécessite une agilité permanente.